



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION 260831-20 VISANT À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 4 891 983, SITUÉ AU 3280, AVENUE DE LA GARE, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI NUMÉRO 1231

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 31 août 2026, le conseil a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 4 891 983, SITUÉ AU 3280, AVENUE DE LA GARE, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI NUMÉRO 1231

2. Cette résolution a fait l'objet de certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 23 septembre 2026 et entre en vigueur ce même jour.
3. Cette résolution peut être consultée au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 30 septembre 2026.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Charles Turcot, avocat
greffe@mascouche.ca